

Le prix de littérature de l'Union européenne (EUPL)

Entretien avec
ANNE BERGMAN-TAHON,
directrice de la Fédération des éditeurs
européens et co-organisatrice du prix
depuis sa création en 2009

Propos recueillis par
Olivier Puygrenier

C'était le 2 octobre dernier, à Bruxelles, dans le hall Horta de l'incroyable Palais des Beaux-Arts rebaptisé « BOZAR » et l'on remettait le prix de littérature de l'Union européenne (EUPL). Devant un public mêlé, institutionnels, branchés polyglottes curieux, professionnels de toutes sortes et probablement aussi quelques pique-assiettes, c'est à la Finno-Estonienne Sofi Oksanen qu'il avait été demandé de prononcer le keynote speech comme on dit en globish bruxellois. Son discours hanté de fantômes surgis du XX^e siècle résonna puissamment, surtout à l'oreille de ses pairs, comme le Géorgien Beqa Adamashvili ou l'Ukrainienne Haska Shyyan, qui vivent encore dans cette Europe des guerres. La littérature n'est pas là pour vous dire que tout va pour le mieux. Il y eut aussi le cri de rage de la Britannique Melissa Harrison, pour qui le Brexit est un absurde et cruel arrachement ; le poing levé de Giovanni Dozzini, en solidarité avec les réfugiés refoulés de la Méditerranée. De toute évidence, il se passait quelque chose qui débordait le cérémonial. Ce soir-là, à Bruxelles, on récompensait bel et bien une jeune littérature ancrée dans le monde. Il y avait là une certaine République des Lettres européennes, dont on voudrait nous faire croire qu'elle n'existe pas et qu'elle n'existera jamais, puisque l'heure est aux murs infranchissables et non plus aux frontières poreuses, seuils d'accueil, de trafic et de connivence. Quelque chose d'une utopie ?

Il y a donc un prix de littérature de l'Union européenne, mais de quoi s'agit-il ?

Dès que point le nom d'Europe, tout se complique, s'embrouille, et même la pratique sociale somme toute banale qui consiste à célébrer ses littérateurs ne fait pas exception. Sans rapport les uns avec les autres,

plusieurs prix associent d'une manière ou d'une autre « Europe » et « littérature », et leurs intitulés sont si voisins que même les plus familiers de ces affaires se prennent les pieds dans le tapis de leurs noms à rallonges. Pourtant, ils sont loin d'avoir le même objet et la même incidence sur le marché et la création. Le « Prix du livre européen » créé en 2007 par l'association française *Esprit d'Europe*¹, avec le parrainage de Jacques Delors, récompense chaque année un roman et un essai en relation avec l'idée d'Europe ; le « Prix Jean Monnet de littérature européenne », remis depuis 1995 lors du festival « Littératures européennes » de Cognac, distingue un auteur européen pour un ouvrage écrit ou traduit en français durant l'année écoulée² ; le « Prix européen de littérature » visait à distinguer chaque année, parmi l'ensemble les 47 pays membres du Conseil de l'Europe, « une figure hautement représentative de la littérature européenne »³, mais il a récemment disparu.

Sans peine, on en trouverait probablement d'autres. Lancé à l'initiative des institutions européennes, porté par la Commission, le « prix de littérature de l'Union européenne » ou « EUPL » est le fruit d'une coopération entre les trois organisations professionnelles qui représentent à Bruxelles les intérêts des auteurs, des éditeurs et des libraires. Il ne vise ni à récompenser un best-seller ni à célébrer la grandeur politique et culturelle de l'Union ; il ne se limite pas même aux auteurs et autrices de ses États membres : son ambition, c'est d'encourager les œuvres « émergentes » d'auteurs issus des pays participant au programme *Europe créative*, en misant sur l'effet démultiplicateur de l'accès à la traduction et à la publication en langue étrangère pour conforter la carrière d'auteurs débutants. Encore relativement méconnu en France⁴, le prix s'est imposé

1 Jury composé de journalistes correspondants permanents à Bruxelles et issus de différents pays de l'Union européenne. Les lauréats 2019 : *Middle England* de Jonathan Coe (*Le Cœur de l'Angleterre*, traduit de l'anglais par Josée Kamoun, Gallimard), et *Nous l'Europe. Banquet des peuples* de Laurent Gaudé (Actes Sud).

2 Jury qui comprend des personnalités amies du festival : auteurs et autrices, universitaires, journalistes, critiques. Lauréat 2019 : *La Gôûteuse d'Hitler* de Rosella Postorino (traduit de l'italien par Dominique Vittoz, Albin Michel).

3 Créé en 2005 par un groupe comprenant des universitaires, des critiques et des traducteurs, il a notamment primé Erri De Luca (2014), Jon Fosse (2015) ou Jaan Kaplinski (2016). Son activité semble avoir cessé depuis 2016.

4 Les autrices françaises récompensées furent : Sophie Daull (2019), Gaëlle Josse (2015), Laurence Plazenet (2012), et Emmanuelle Pagano (2009).

dans certaines régions, notamment en Europe centrale et orientale où il apparaît souvent sur les bandeaux qui drapent les livres primés. Il est également bien identifié par quelques éditeurs audacieux en quête de nouvelles voix européennes.

Peu avant la remise des prix 2019, nous avons rencontré Anne Bergman-Tahon, directrice de la Fédération des éditeurs européens (FEE-FEP), qui co-organise le prix depuis sa création en 2009. Si, avec modestie, elle insiste toujours sur le fait que l'organisation de cette opération n'est pas son cœur de métier, qui consiste à faire valoir auprès des décideurs politiques européens les intérêts économiques et juridiques du secteur de l'édition, on comprend que le travail qu'elle mène sur cet événement relève d'un engagement personnel. Particulièrement complexe dans sa mise en œuvre, le prix semble encore à la recherche de lui-même, tout en étant soumis à une croissance constante sous les effets des nouvelles adhésions. Avec cette édition 2019, il semble toutefois avoir franchi une étape importante. (O. P.)

TransLittérature : Peut-être pourriez-vous nous raconter la genèse de ce prix ?

Anne Bergman-Tahon : Le prix actuel est le fruit d'une réflexion menée il y a quelques années par la Commission européenne, la Fédération des éditeurs européens, la Fédération internationale des libraires (EIBF) et la Fédération des associations européennes d'écrivains (EWC), ainsi que d'autres acteurs présents à Bruxelles comme Passa Porta, ou encore des traducteurs. Il a existé pendant plusieurs années un prix de la Commission, le prix Aristeon, qui récompensait des grands auteurs déjà reconnus. Sauf que ces grands auteurs, comme Umberto Eco, par exemple, n'étaient pas spécialement intéressés par ce prix puisque le seul prix international qui compte à ce niveau-là, c'est le prix Nobel. Au bout d'un certain temps, on a compris que ça faisait beaucoup d'argent dépensé pour un résultat assez faible, et la Commission a lancé une consultation pour inventer un nouveau modèle. Ce que nous voulions, c'était permettre à tous les partenaires de vraiment participer, et surtout à toutes les langues d'être représentées. C'est ainsi qu'on a compris

qu'il ne serait pas possible de décerner un seul prix par an pour toute l'Europe, mais qu'il fallait désigner les lauréats au niveau national. On a alors imaginé un système reposant sur des cycles de trois ans (chaque année une douzaine d'auteurs pour une douzaine de pays), ce qui permet, à intervalles réguliers, d'avoir un coup de projecteur sur chacune de ces littératures et d'encourager les traductions. C'est à la fois la force et la faiblesse du prix, nous en sommes conscients. Il serait beaucoup plus facile de ne valoriser qu'un seul auteur par an. Mais ce que nous cherchons, ce sont des auteurs émergents, qui méritent d'être découverts par les lecteurs européens.

TL : Par rapport au prix précédent, les objectifs semblent diamétralement opposés : pourriez-vous nous les rappeler ?

A. B.-T. : L'objectif majeur, c'est de découvrir de nouvelles voix en Europe, d'aider à les faire circuler en les faisant connaître des éditeurs à l'échelle européenne « en large » puisque le prix compte aujourd'hui 41 participants (contre 36 initialement) : les 28 pays de l'Union européenne, plus d'autres qui choisissent d'y prendre part. Il s'agit des pays participants au programme Europe créative⁵ de la Commission. On trouve aussi les pays candidats à l'adhésion et les pays du voisinage européen, et ça va aujourd'hui jusqu'à la Tunisie ! Notons que certains pays présents à l'origine se sont retirés du programme, c'est le cas notamment du Liechtenstein et de la Turquie.

TL : Qu'est-ce que ça signifie concrètement pour les pays participants, comment ça se passe ?

A. B.-T. : Ils contribuent financièrement au budget d'Europe créative et peuvent participer à tous les volets du programme : « Médias », « Culture » et « Volet transsectoriel ».

⁵ Europe créative est le programme-cadre européen visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros pour la période 2014-2020, il a déjà permis de soutenir 2 500 artistes et professionnels de la culture, 2 000 cinémas, 800 films et 4 500 traductions de livres (source : https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node_fr).

TL : Ce qui veut dire, par exemple, qu'un pays comme la Géorgie, qui fait partie de la promotion de cette année, contribue lui-même au budget ?

A. B.-T. : Oui, mais ce n'est pas une exception ; plusieurs programmes de la Commission fonctionnent de cette manière : les pays tiers qui souhaitent en bénéficier peuvent le faire. La seule chose, c'est que les choix de conception des programmes et leur mise en œuvre, tout ça reste réservé à la Commission qui représente les États membres de l'Union. Les États tiers participent s'ils le souhaitent mais ils ne décident pas, puisqu'ils ne sont représentés ni au Parlement européen ni au Conseil !

TL : Comme nous en sommes à parler « cuisine », pourriez-vous nous expliquer comment fonctionne ce prix et ce qu'il apporte aux livres et aux auteurs ?

A. B.-T. : Il faut savoir que ce prix ne dispose que d'un budget relativement limité. Nous avons commencé avec 300 000 euros, et nous avons obtenu pour cette nouvelle édition une augmentation qui porte notre budget à 500 000 euros. Avec ça, chaque auteur primé reçoit 5 000 euros, une somme fixée en accord avec la Fédération des associations européennes d'écrivains. Pour certains auteurs, cela représente un montant considérable. Parmi les autres avantages directs, il y a le fait que, si un éditeur achète les droits d'un livre lauréat, cela offrira des points supplémentaires lors d'une demande d'aide à la traduction dans le cadre d'Europe créative. Ce qui constitue une incitation à traduire et à publier des auteurs du prix EUPL, dans la mesure où il s'agit d'auteurs émergents qui, en général, ne sont pas encore repérés par les éditeurs étrangers. Enfin, nous faisons la promotion de nos lauréats dans les foires, auprès des agents, à Londres, à Francfort, à Paris, à Bruxelles. Nous nous occupons aussi de faire traduire vers le français ou vers l'anglais (selon le choix de l'auteur) un fragment de son livre ; et, cette année, pour la cérémonie de remise des prix, nous avons produit un livre reprenant des extraits des 14 ouvrages primés : cinq ou six pages du texte original avec sa traduction par un traducteur littéraire professionnel en fran-

çais ou en anglais. On va aussi offrir une traduction d'une cinquantaine de pages du livre dans une langue choisie par chaque auteur, mais pas forcément dans les mêmes délais. L'idée serait de faire en sorte que les éditeurs puissent disposer d'échantillons un peu plus conséquents à montrer à leurs confrères, sur les salons notamment. Dans ce cas, nous payons les traducteurs nous-mêmes directement. Nous accompagnons aussi nos auteurs dans la durée en prenant ponctuellement en charge la participation à des salons ou à d'autres événements littéraires dans le monde entier. Nous réfléchissons également à la possibilité de réserver une part de notre budget pour appuyer de manière plus systématique des résidences d'écriture ou des festivals consacrés à la littérature européenne.

TL : Comment sont composés les jurys ?

A. B.-T. : Il s'agit en fait de jurys nationaux dont la liste des membres nous est simplement soumise pour validation par chacun des pays. Elle comporte entre trois et cinq membres : traditionnellement un représentant de chacun des partenaires, soit un auteur, un éditeur et un libraire, sachant que, très souvent, les éditeurs, pour ne pas s'exclure eux-mêmes du jeu, désignent un critique qui siège en leur nom. Pour éviter les écueils de l'entre-soi, nous encourageons de plus en plus la participation de deux autres membres, préférablement un traducteur de la langue source vers une des langues de diffusion internationale (français, anglais ou allemand), ou de toute personnalité susceptible d'apporter une vision plus large et de mesurer d'emblée l'intérêt d'un livre pour un public international. Les traducteurs sont toujours à l'affût de ce qui se passe, et saisissent parfaitement le potentiel d'un livre. Nous demandons aussi aux jurys nationaux de produire une première sélection, avec quelques noms, ce qui nous permet de vérifier que les candidats potentiels correspondent bien aux critères fixés.

TL : Peut-être pourriez-vous nous rappeler ces critères ?

A. B.-T. : Les lauréats ne doivent être ni des débutants complets, ni des auteurs confirmés déjà largement publiés et traduits. Ils doivent

avoir publié entre deux et quatre livres, l'un d'entre eux ayant été publié dans les dix-huit mois précédents. Il peut toutefois y avoir une certaine marge d'interprétation dans les critères. C'est ainsi que nous avons pu considérer dans certains cas que des livres sortis deux ans auparavant étaient à prendre en compte, puisque la contrainte des cycles de trois ans risque de disqualifier artificiellement des livres importants. Nous tenons toutefois à ce que ces livres soient toujours disponibles en librairie lors de la sélection.

TL : Ce n'est pas vous faire un mauvais procès que de dire que ce prix est encore relativement méconnu. Il me semble l'être très largement en France, un peu moins dans les pays d'Europe centrale ou dans les pays dont la langue est moins diffusée où il semble être déjà considéré comme une vraie distinction. Quelle est votre analyse à ce stade ?

A. B.-T. : Je pense que l'essentiel, c'est la façon dont les auteurs se saisissent du prix. On a connu l'exemple de cet auteur qui a bel et bien pris son chèque, mais qui n'est même pas venu à la cérémonie et n'a jamais répondu à aucune de nos invitations ! En plus de la remise des prix, qui a lieu à Bruxelles, nous essayons d'organiser des événements dans chacun des pays concernés. Il n'y est pas venu non plus... Et puis, à côté de ça, il y a d'autres auteurs qui comprennent la logique de ce prix et qui en exploitent toutes les possibilités. Le meilleur exemple est le Macédonien Goce Smilevski, lauréat en 2016, dont le livre⁶ a été traduit dans une trentaine de langues, et dont les droits mondiaux pour l'anglais ont été achetés par Penguin Books. Il est vrai que le sujet de son livre est particulièrement porteur, puisque le point de départ du récit, c'est l'histoire de Freud fuyant l'Autriche nazie sans demander de visa pour ses sœurs, lesquelles vont ensuite périr dans le génocide. C'est un sujet particulièrement interpellant. Ensuite, Smilevski s'est montré habile, il est allé voir Pierre Astier, un grand agent littéraire français, à qui il a dit que son

6 Il s'agit de *Сестрата на Зигмунд Фројд* (2009), traduit du macédonien par Arthur et Harita Wybrands sous le titre *La Liste de Freud* (Belfond).

livre avait reçu le prix et que la traduction pourrait ainsi être soutenue par l'Union européenne – en omettant peut-être de préciser qu'il y avait eu la même année onze autres lauréats et que les choses étaient un petit peu plus compliquées que ça ! En tout cas, Pierre Astier a pris le livre à Francfort et il en est aujourd'hui à une trentaine de traductions. Je ne dis pas que ça peut marcher de la même façon pour tout le monde. Il y a bien sûr avant tout la magie du livre !

TL : Bien sûr, mais pour vous, il est clair que c'est un auteur qui a décollé grâce au prix ?

A. B.-T. : Oui, absolument. Avant cela, il n'était connu qu'en Macédoine et on voit que sa carrière se poursuit, il participe régulièrement à des résidences, il publie. Goce Smilevski est vraiment l'exemple qu'on cite le plus souvent, il est vraiment exceptionnel, mais d'autres auteurs savent aussi habilement utiliser les potentialités que leur offre ce prix.

TL : Vous pouvez nous en citer d'autres ?

A. B.-T. : Peter Terrin, le romancier flamand publié aux Pays-Bas, même si je crois qu'il avait été repéré plus ou moins en même temps par les éditions Gallimard. On pourrait citer aussi la Roumaine Iona Pârvulescu, elle-même traduite dans de nombreuses langues. Mais il faut dire aussi, la concernant, qu'elle n'a pas ménagé sa peine, qu'elle a beaucoup donné d'elle-même pour faire connaître son travail.

TL : Vous voulez dire que le prix sert en quelque sorte de facilitateur ?

A. B.-T. : Oui, tout à fait. Je suis convaincue qu'il joue un rôle décisif pour placer sur la carte des littératures qui sans cela seraient invisibles.

TL : On vient de parler du point de vue des auteurs, mais qu'en est-il des éditeurs ? Comment l'utilisent-ils ?

A. B.-T. : La première chose qu'il faut savoir en ce qui concerne l'éditeur d'origine, c'est que, lorsque le prix arrive, le livre a déjà connu une première vie commerciale et que, sauf effet secondaire lié à un surcroît de publicité, l'impact du prix sera limité dans le pays d'origine. Les droits étrangers pour de jeunes auteurs sont relativement peu élevés, si bien qu'il n'y a pas pour eux d'effet économique déterminant. Nous nous étions demandé si nous ne devrions pas coller davantage à l'actualité, mais nous avons compris que la seule manière de le faire aurait consisté à attribuer le prix à tous les pays simultanément, ce qui le rendait totalement ingérable. Ce qu'on peut dire en général, c'est que les auteurs sont contents. Et lorsque les auteurs sont contents, les éditeurs le sont aussi ! Et cela vaut aussi pour des grands pays. La Française Gaëlle Josse, par exemple, était très heureuse d'être lauréate, et le prix a très probablement amplifié son audience internationale. Pour être honnête, il faut dire que les éditeurs ne sont pas toujours les mieux placés pour trouver les meilleurs partenaires étrangers, faute de connaissances ou de réseaux.

TL : Que voulez-vous dire ?

A. B.-T. : Il est certes fort bien qu'un auteur puisse être traduit et publié à l'étranger, mais il est encore mieux qu'il le soit par un éditeur qui sera prêt à défendre son livre. Or il peut y avoir certains effets pervers dans l'attribution des subventions d'Europe créative pour les auteurs lauréats de l'EUPL. Il a pu arriver que des éditeurs choisissent de publier des lauréats pour élargir leur portefeuille d'auteurs et augmenter leurs chances d'obtenir une subvention européenne sans faire, par la suite, tous les efforts nécessaires pour soutenir des livres publiés pour des raisons un peu tactiques. Il me semble par exemple que des structures comparables au Centre national du livre (CNL) en France seraient sans doute mieux à même de juger de la pertinence du choix de tel ou tel éditeur pour un auteur précis que les services de la Commission. C'est un dialogue que nous avons avec cette dernière, mais le sujet dépasse largement celui des prix. De la même façon, nous plaçons en faveur de dispositifs de gestion moins lourds au niveau administratif, et plus souples.

TL : Quelle évolution envisagez-vous pour le prix dans les années qui viennent ?

A. B.-T. : D'abord, nous avons travaillé sur une nouvelle formule de remise des prix. En 2019, elle a eu lieu à BOZAR qui est un lieu extraordinaire à Bruxelles. Et nous avons expérimenté de nouveaux dispositifs, plus ludiques, qui ont très bien fonctionné. Nous allons continuer dans cette voie. Grâce à la coopération des centres culturels nationaux installés à Bruxelles, nous avons touché un public plus divers, plus jeune et surtout plus littéraire que les années précédentes. Nous avons aussi multiplié les occasions de rencontre entre les auteurs et le public. Ensuite, on sait que de nouveaux pays projettent de rejoindre Europe créative, ce qui suppose un élargissement du prix vers de nouvelles langues, de nouvelles cultures. Nous aimerions aussi, comme je le disais plus tôt, accroître notre présence dans des festivals, des résidences d'écriture, des partenariats. C'est un travail tout à fait considérable pour notre petite équipe car le prix n'est pas notre cœur de métier. Je dois vous rappeler que nous sommes avant tout à Bruxelles pour faire ce travail méconnu et souvent décrié de « lobbyistes » : nous sommes là pour défendre les intérêts des métiers de l'édition auprès des différentes institutions européennes dans un contexte de mutation accélérée de la profession. Avec la révolution technologique, de plus en plus de gens ne comprennent plus à quoi sert le métier d'éditeur. Notre travail consiste essentiellement à expliquer les conséquences des politiques européennes sur le monde du livre. Le prix est un peu notre « danseuse », mais il nous permet d'avoir un contact unique avec des créatrices et des créateurs qui nous parlent de l'Europe, dans ce qu'elle a de plus varié, de plus vivant, de plus riche. Il nous aide à ne jamais perdre de vue le sens de ce que nous faisons.